

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

POUR LES ANNONCES, RÉCLAMES ET FAITS DIVERS

S'adresser à l'Administration.



Directeur

JOURNAL QUOTIDIEN

politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le dépt du Rhône	11	22	44
Hors du département	13	25	50
Etranger			Le port en sus.

AVIS. — L'Administration de la France Républicaine a l'honneur de rappeler que les abonnements doivent être adressés à l'Administration, 3, place des Cordeliers, 3, à Lyon.

Elle invite donc les personnes qui veulent s'abonner à la France Républicaine à faire parvenir leur mandat au plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal.

Les demandes d'abonnement non accompagnées d'un mandat sur la poste sont considérées comme non reçues.

Lyon, 13 Octobre 1872

Il n'y a plus en France d'autre gouvernement possible que la République, a dit M. Thiers à la commission de permanence. C'est au moins la vingtième fois qu'il répète cette même affirmation.

D'où vient qu'elle ne persuade pas les monarchistes ? Tout simplement de ce que M. Thiers oublie trop souvent de confirmer ses actes à ses paroles.

Si l'on parle quelquefois en républicain, il manque presque jamais d'agir en royaliste. Chez lui le vieil homme reprend toujours le dessus. Il a beau être président de la République et comprendre très-clairement que le régime qui seul peut lui donner cette haute dignité, est nécessairement le meilleur des régimes, les anciennes habitudes reprennent toujours. Il faut qu'il se sente pressé et en quelque sorte menacé pour repaver un sentiment réel de la situation.

Ce manque de fermeté, de continuité dans la politique est certainement la cause principale des difficultés qu'il rencontre sur sa route. Tous les obstacles disparaîtraient du jour où il le voudrait sérieusement. Que pourrait faire les monarchistes dans le barbot où ils sont, en face d'un gouvernement qui s'appuierait fermement sur le peuple tout entier ? Car enfin tout le monde sait bien que maintenant la France est républicaine, et à ceux qui persistent à feindre d'ignorer, les prochaines élections chargeront de le démontrer. Et l'on sait bien combien il semblerait que nous eussions le droit de compter sur les sentiments républicains de la plupart des départements pour nous avoir lieu !

M. Thiers, convaincu, comme il l'affirme, que la République seule est possible, devait aussi bien que la République ne pas rester indéfiniment un mot, mais tant qu'elle devienne une chose ; s'il venait à comprendre que, du moment où la République est seule possible, le président de la République est d'office à la France les agitations, les insubordinations, les tiraillements, en fondant tout un régime vraiment républicain, en travaillant à mettre d'accord les lois, les institutions, les actes avec les paroles, et surtout en évitant de choisir des agents parmi les hommes les plus notoirement connus pour leur hostilité à la République, ce jour-là la dissolution de la France serait le résultat spontané et la France tout entière acclamerait son sauveur.

Mais non, M. Thiers tient à ses habitudes monarchiques. Elles lui ont suscité bien des difficultés et lui en susciteront bien d'autres. Il n'y renoncera pas pour cela. Au moment même, que voyons-nous ? M. Thiers a une vertu, c'est bien la République. Aujourd'hui encore il vient de faire expulser de France le prince Jérôme Bonaparte.

Mais nous n'avons pas besoin de dire que ce langage ne nous inspire absolument aucun intérêt. Nous déclarons même que nous n'avons jamais pu parvenir à comprendre qu'après tous les crimes et toutes les agitations dont ils sont chargés, les

Bonaparte puissent songer à autre chose qu'à se fourrer dans des trous où ils puissent espérer d'être oubliés. Nous ne croyons pas à un complot ourdi par M. Jérôme Bonaparte, attendu qu'un complot fut toujours dangereux, et que M. Jérôme Bonaparte, on le sait, n'aime pas le danger, mais nous éprouvons un profond dégoût pour le cynisme de ces hommes qui, après avoir violé et pillé la France pendant vingt ans, et l'avoir enfin entraînée avec eux dans un abîme de honte et de misère, osent encore aujourd'hui s'étaler à la face du ciel.

Mais il n'en est pas moins vrai que M. Thiers vient de donner aux bonapartistes l'occasion de se poser en victimes et de faire appel à la loi. Pendant plusieurs semaines les journaux du 2 Décembre vont crier à l'illégalité, à l'arbitraire, et il faut bien le dire, ils auront pour eux le fait et le texte de la loi.

Cependant depuis deux ans les républicains réclament la mise en accusation de Napoléon et de toute sa bande ; depuis deux ans nous disons et nous répétons qu'il y a là une question de moralité, de salubrité publique ; qu'il est illogique de poursuivre aucun crime tant que justice n'est pas faite des misérables qui ont accumulé tous les forfaits.

Au lieu de cela que fait-on ? On laisse toutes les administrations aux mains des bonapartistes ; ce sont des bonapartistes qui tiennent partout la police ; dans l'armée, ils occupent les plus hauts grades. On les laisse conspirer tranquillement, préparer la guerre civile et le renversement du gouvernement par les influences qu'on abandonne entre leurs mains, démolir l'esprit public non seulement par le spectacle de leur impunité, mais par celui de la faveur dont ils jouissent.

Puis, un beau jour, lorsque le plus inoffensif, le moins dangereux de la bande met le pied sur le territoire français, M. Thiers, dans un mouvement d'humeur, le fait arrêter par des gendarmes et le jette à la frontière ! On laisse circuler librement Rouher et l'on expulse Plon-Plon, également connu sous le nom de Crain-plomb. A quoi bon, mon Dieu ? Sa présence ne France n'était-elle pas, au contraire, la preuve qu'il n'y avait pour le moment rien à craindre ? N'était-il pas été plus politique, plus habile de le laisser libre d'aller et de venir ? Tant qu'il eût été en France, il eût été, par cela seul, suffisamment démontré que les bonapartistes ne préparaient rien de grave. Le gouvernement, ainsi averti, aurait pu faire des économies de surveillance, sachant que le danger ne pouvait commencer que le jour où le prince aurait disparu.

On ne l'a pas compris. Vous allez voir que les journaux bonapartistes vont faire du prince Napoléon un martyr plus intéressant que le duc d'Enghien et que les transportés du 2 Décembre.

A. BAILLE.

NOUVELLES POLITIQUES

M. Victor Lefranc adresse au président de la République un rapport sur l'opportunité de donner aux colons d'origine française, fixés en Algérie, et à leurs descendants, le droit de cité, le droit de transférer, à titre de garantie des prêts qui leur seraient consentis, le droit de céder leurs baux.

Ce rapport est suivi d'un décret autorisant le transfert et réglant le mode d'exécution.

Le président de la République a décidé, il y a quelques jours, qu'en raison de la cherté actuelle des denrées alimentaires, un supplément de solde de cinq centimes par jour serait alloué provisoirement aux troupes de l'armée de Versailles et à celles du service territorial dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Une décision nouvelle spécifie que la mesure dont il s'agit sera appliquée, à partir du

1^{er} octobre, aux troupes en garnison dans la place de Bourges et au camp d'Avor, où la situation est la même au point de vue de la difficulté de l'alimentation.

On lit dans la Correspondance universelle : C'est au château de Millemont, chez M. Maurice Richard, que l'arrêté du gouvernement que nous donnons plus bas a été signé par le prince Napoléon. M. Rouher s'était rendu auprès du prince qui a refusé d'obtempérer aux dispositions de cet arrêté, disant qu'il ne céderait qu'à la force, et a remis à l'agent de l'autorité la protestation qu'on trouvera également ci-dessous.

Nous sommes à même d'annoncer que le gouvernement, se considérant seul juge des mesures à prendre pour le maintien de l'ordre dont il a la responsabilité, a décidé de faire exécuter son arrêté par tous les moyens que la loi met à sa disposition.

Voici maintenant l'arrêté ministériel et la protestation dont il est question plus haut :

« Nous, ministre de l'intérieur, d'après les ordres de M. le président de la République, le conseil des ministres entendu, « Considérant que le prince Napoléon Bonaparte est entré en France sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement et en présentant à la frontière un passeport qui ne lui avait été remis que pour un cas déterminé, arrêtons :

« Art. 1^{er}. Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte sera immédiatement reconduit à la frontière.

« Art. 2. M. Patinot, chef du cabinet de M. le préfet de police, est chargé de notifier la présente décision et d'en assurer l'exécution.

« Art. 3. Les autorités civiles et militaires sont invitées à donner assistance pour l'exécution du présent arrêté.

« Pour le ministre de l'intérieur : « Le sous-secrétaire d'Etat, « Signé, CALMON. »

Le prince Napoléon a pris connaissance de l'application de l'arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 30 octobre, qui lui a été remis par M. Patinot. A cette notification, le prince a fait la réponse suivante :

« Le prince est resté à Millemont avec la princesse Clotilde, sa femme, pour répondre à une invitation de M. Maurice Richard, son ami, et en même temps pour pourvoir à ses intérêts privés comme père de famille.

« Le prince est citoyen français. Aucune loi n'a prononcé d'exil, n'est intervenu soit contre lui, soit contre la princesse. Le prince est membre du conseil général d'un des départements de la France ; il en exerce les attributions.

« Le prince et la princesse ont justifié à la frontière de passeports réguliers, délivrés par les autorités compétentes. Le passeport du prince, délivré le 15 octobre 1871, par ordre du gouvernement français, a pour destination la France ; il a été visé successivement par les agents français à Turin, à Bruxelles, à Londres, et le 8 octobre présent mois, à Fontarlier.

« Le passeport délivré à la princesse émane du ministre de France à Bruxelles, il porte la date du 14 octobre 1871 et a pour destination la France et l'Angleterre. C'est donc par une erreur matérielle et contrairement à toutes les énonciations du document qui vient d'être indiqué, que l'arrêté du ministre de l'intérieur porte que le passeport présenté à la frontière n'avait été remis que pour un cas déterminé.

« Dans ces conditions, le prince s'oppose à l'exécution de l'arrêté pris contre sa personne et déclare qu'il va immédiatement, pour faire respecter sa liberté individuelle et ses droits de citoyen, saisir l'autorité judiciaire, gardienne des lois du pays.

« Le prince invite M. Patinot à faire connaître immédiatement cette réponse au gouvernement.

« Signé, NAPOLEON (Jérôme). »

Dans la séance de la commission de permanence, M. de Mornay n'a pas hésité à se faire dénonciateur.

On s'est demandé quel passage il signalait à la sévérité de M. Lefranc ou aux foudres de l'état de siège.

On assure qu'il s'agit d'un article où les progrès de l'idée républicaine font pousser à l'écrivain un cri sauvage. « NOUS ENGAGIONS NOS AMIS A SE TENIR POUR PRÉVENUS ET A

FAIRE PROVISION DE REVOLVERS ET DE CARABINES.

« En effet, cette phrase se trouve dans le Corsaire et dans la République française ; elle a même été reproduite par un grand nombre de journaux de Paris et des départements. Mais M. de Mornay s'est trompé ; il ne s'est pas aperçu que c'était une citation d'un journal dévoué à l'ordre, d'un journal cher à M. de Mornay et à ses amis. (Corsaire.)

Il souffle depuis quelques jours un vent de démission.

Après M. Ernest Picard, voici M. Guyot-Montpayroux qui songe à abandonner sa légation de Pesth. Il poserait, dit-on, sa candidature au poste de Bruxelles.

On annonce, en outre, que le duc d'Aumale et le prince de Joinville veulent donner leur démission de députés, pour ne pas assister à la discussion du projet de loi portant restitution de leurs biens. — Inutile d'ajouter que cette dernière nouvelle n'a rien de sérieux. (Avenir national.)

Que se passe-t-il donc au sein de l'orléanisme ? On assure que M. Léon Chevreau s'est désisté parce que le parti orléaniste, sur l'ordre exprès de M. d'Aumale, lui refusait son appui ? Le Journal de Paris, qui a recommandé M. Chevreau, n'est-il plus le moniteur de l'orléanisme ou bien n'est-il que le moniteur d'une partie de l'orléanisme, la partie comte de Paris en opposition avec le duc d'Aumale ? On serait tenté de croire à ce dissentiment en voyant dans la Gironde M. Decazes — qui vient de recevoir les instructions du comte de Paris — appuyer M. Forcade la Roquette, tandis que M. Grugy — interprète, dit-on, de M. d'Aumale — refuse de s'associer à une « cause maudite » ; mais les faibles mortels n'ont pas à pénétrer les secrets de Dieu. Ce qu'il y a de plus clair pour l'orléanisme, c'est qu'il vient d'achever le recensement de ceux de leurs biens confisqués par l'empire — qui n'ont pas été aliénés — et qu'on va les leur restituer.

Pour l'élection du 20 octobre, dans la Gironde, les deux noms prononcés sont : M. Valentin, ancien préfet de Strasbourg ; M. Caduc.

Tous les deux ont été proscrits au 2 Décembre. La lutte s'engagera donc entre les proscrits et les proscrits, ceux-ci représentés par M. Forcade la Roquette.

On lit dans la République française :

L'industriel alsacien croit pouvoir affirmer que le groupe parlementaire dit du centre gauche se propose, dès sa première réunion, de désavouer le bulletin Pessard qui paraît sous le titre de Bulletin conservateur républicain. Cette nouvelle ne nous surprend pas. Nous avons toujours pensé que l'immense majorité des membres du centre gauche ne pouvait accepter la solidarité des opinions émises par cette succursale du Soir. Mais le centre gauche fera sagement de se hâter. Il y va de son crédit.

Le Var, qui est parti ce matin de Rochefort pour la Nouvelle-Calédonie, avait à son bord 580 déportés.

Le nombre des déportés qui sont partis jusqu'à présent, s'élève à 2,000.

On lit dans la correspondance du journal français, la Gazette des étrangers, le fait suivant dont je lui laisse bien entendu la responsabilité :

Un officier supérieur, le commandant Gaveau, vient d'être conduit dans une maison d'aliénés. C'est lui qui, dans les premiers procès de la Commune, remplissait les fonctions d'accusateur public. Sa folie consiste à croire qu'il est poursuivi.

La Gazette des étrangers circulant en France, il est bon de signaler ce fait pour provoquer un démenti, s'il y a lieu.

On fait, paraît-il, de grands préparatifs à l'ambassade russe pour recevoir le grand-duc Nicolas.

On croit que le prince, qui est attendu à Paris lundi prochain, séjournera ici deux mois environ.

De Paris, le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

Le grand-duc doit se rendre à Londres avant de retourner en Russie.

M. d'Arnim est décidément parti avec l'intention de ne plus revenir. Bien qu'il n'ait qu'à se louer de ses relations officielles avec le gouvernement, l'accueil qui lui a été fait par la société parisienne l'a profondément blessé. Cependant, pouvait-il en être autrement ?

Nous tenons de bonne source que cette décision est blâmée à Berlin, et que M. d'Arnim ne sera pas remplacé ailleurs.

Le conseil des ministres qui vient d'être tenu à Londres marquera sans doute le terme des négociations pour le nouveau traité de commerce, puisque M. Gladstone était enfin tombé d'accord sur tous les points avec le plénipotentiaire français. Déjà les protocoles se rédigent et toutes les signatures seront échangées sans nul doute avant la fin du mois.

Les conclusions de ce traité concorderont avec la fin du congrès de M. le comte d'Harcourt, toujours en villégiature à son château de Melle. L'ambassadeur de France à Londres aura pris ses vacances au même instant que la plupart de ses hauts collègues du corps diplomatique, pendant que le calme des questions politiques proprement dites laissera passer en premier plan celle du traité commercial, qui pouvait et devait être conduite par des compétences toutes spéciales.

LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

Paris, 11 octobre 1872.

Monsieur,

Vous savez les cris de colère et de fureur par lesquels le camp clérical-monarchique vient d'accueillir la campagne de M. Gambetta en Savoie et à Grenoble. Pour avoir dit qu'il fallait se défaire des monarchistes s'abritant sous les couleurs républicaines, il semble que le grand orateur a, pareil à Samson, ébranlé les colonnes de l'édifice et que la société va s'écrouler. Bien plus, les discours de Grenoble auraient fait baisser la Bourse. C'est la suprême habileté de Basile ; le coup de la fin. Le capital effrayé ne pardonne jamais. Ceci mérite examen.

La Banque de France avance des fonds sur nantissement d'effets publics. Sur les rentes, elle ouvre un crédit qui peut aller jusqu'à 80 pour cent et cette limite n'a rien d'exagéré, les fonds publics étant aujourd'hui de beaucoup au-dessous du pair et formant la valeur la plus solide et la plus indiscutable.

Le prêt sur remise de rentes entre ses mains, de la part de la Banque, une opération d'une utilité incontestable. L'emprunt des trois milliards est lourd ; il faut qu'il rentre régulièrement si nous voulons arriver à la libération du territoire. Il est donc bon d'aider les souscripteurs par tous les moyens de crédit possibles. C'est le contraire qui a été fait. On avait annoncé que le chiffre des avances allait être porté à cent cinquante millions.

Le Journal officiel est venu, tout à coup, apprendre le contraire en publiant le bilan de notre premier établissement de crédit ; bilan qui montre que les avances n'ont pas dépassé sur la rente 33 millions. D'une semaine à l'autre, il n'y a eu qu'une augmentation dérisoire de 124,700 fr. Il en résulte une baisse finale de 2 fr. Le trois pour cent est arrivé au cours avili de 53 fr., et l'emprunt de 1871 a été refoulé à 83 fr. 30, c'est-à-dire à un prix inférieur à son taux d'émission.

Il est certain que si les raisons politiques avaient dominé dans la région financière, on n'eût pas mieux fait les affaires de la réaction et donné un plus beau spectacle de déclamation à la presse réactionnaire. Loin de nous l'idée de faire des suppositions qui sembleraient monstrueuses. Toutefois nous citerons le fait suivant ; dont ceux qui écrivent l'histoire de la République de 1848 feront bien de se souvenir. Il y eut en 1848-1850-1851 une reprise d'affaires qui dépassa de beaucoup les plus belles années du règne de Louis Philippe. Le mouvement d'importation surtout prit des proportions magnifiques. L'Europe,

qui hésitait à nous faire crédit au milieu de désordres fomentés systématiquement par les partis rétrogrades, ne refusait point le crédit que nous lui faisions et s'arrachait nos marchandises.

Ce fait est relaté tout au long dans les innombrables colonnes de chiffres de la douane.

Que fit la Banque de France, qui le 2 Décembre — immédiatement — se mit comme M. de Morny du côté du manche ? Elle réserva le crédit et rendit plus douloureux le contre-coup du chômage de 1848. Plus on travaillait, moins on avait de crédit. Le mouvement d'affaires, tant notre force productive est puissante, allait en sens inverse du chiffre de l'escompte. La Banque faisait de la politique et ne voulait pas de prospérité sous le régime républicain. Je ne cite pas ce fait à la légère. Je l'ai constaté, chiffres en main, durant l'empire, dans les colonnes du Réveil.

Vous avez inséré la nouvelle de la déconvenue de M. Bonvallet, membre du Conseil municipal de Paris. Cette affaire se rattache, dit-on, à la concession des chemins de fer américains dits tramways. Nous n'avons nulle raison avant de connaître les faits de suspecter M. Bonvallet. Mais constatons que sous l'empire, ce n'est pas l'homme soupçonné que l'administration municipale aurait banni de son sein. Si un des prétendus surveillants d'Hausmann s'était abstenu de prendre part à des tripotages qui, pour notre honte, restent encore impunis, on lui aurait fait comprendre que sa présence était un scandale, et un reproche vivant à l'adresse de ses collègues. On l'aurait invité à se retirer. On voit que malgré le souffle de réaction qui se fait sentir, la République est, par moment, l'antipode de l'empire.

Il me reste à vous parler d'un rapport qui concerne une partie de la classe ouvrière de Lyon.

Les expositions ont été, de tout temps, un prétexte pour mettre en contact les travailleurs des diverses régions. La chambre syndicale des ouvriers tailleurs de Paris a envoyé divers délégués à l'Exposition de Lyon avec mission de se préoccuper de la situation morale et matérielle des travailleurs en général et des ouvriers tailleurs lyonnais en particulier. Dans une assemblée générale, les délégués ont rendu compte à Paris de leur mission. Leur rapport est long, complet, intéressant. Je ne puis en examiner que certains points pour rester dans les limites de ma correspondance.

Le citoyen Vaillant a rendu compte des conclusions de la commission : Il n'existe pas à Lyon, a-t-il dit, de syndicat des ouvriers tailleurs, non plus que des patrons. Si un syndicat des ouvriers lyonnais s'organisait, il s'établirait immédiatement des liens sympathiques avec l'organisation parisienne. La délégation parisienne a fait comprendre aux Lyonnais qu'il faut éviter les grèves générales et n'avoir recours aux grèves partielles qu'à la dernière extrémité. Les Lyonnais auraient répondu : qu'ils ne voient dans les grèves qu'un moyen de détermination, une élévation de salaire, laquelle, gagnant de proche en proche les autres professions, n'ambliore pas, en somme, le sort des travailleurs. Aussi auraient-ils déclaré ne plus vouloir faire usage de la grève.

Que les travailleurs lyonnais qui ont émis cette opinion nous permettent d'émettre la nôtre. La grève est aussi haïssable que la guerre. Les deux partis hostiles se font de cruelles blessures. Ils détruisent sans reconstruire. Mais dans l'état économique actuel, qu'ils veuillent bien nous dire par quel moyen, autre que la grève ou la menace de grève, ils pourront obtenir une plus équitable répartition des bénéfices entre les deux éléments qui constituent l'industrie : le travail et le capital. La guerre disparaîtra tôt ou tard et sera remplacée par un arbitrage. La grève subira la même destinée. Mais aujourd'hui elle est une malheureuse nécessité. Je vous vends

de sa popularité ? A-t-il perdu la raison ? Non, répondit l'inconnu. Mais l'homme vraiment pieux sacrifie tout à sa conscience et à la glorification du Seigneur.

Tu parles à ton point de vue, parpaille ! mais non à celui du comte, qui est un catholique fervent.

L'étranger eut un sourire glacial.

Erreur, prononce-t-il.

Que dis-tu ?

Le comte est des hommes...

Luit Mille tonnerres ! il aurait abjuré ?

C'est impossible.

C'est ainsi.

Depuis quand ?

Depuis cinq mois.

Tu mens !... Car alors, pourquoi aurais-tu accepté en dépôt les clefs de Saint-Quentin ?

Dans le but de vous les livrer, capitaine, et de donner ainsi à ses coreligionnaires un gage éclatant de sa foi.

Il se fit un silence.

Les bandits étaient ébranlés. Après tout, ils avaient vu commettre, par fanatisme religieux, des lâchetés encore plus extraordinaires.

Vraie ou non, dit enfin Salvador, l'histoire est drôle et l'aventure m'en tente.

Minute ! interrompit le capitaine. Peux-tu, docteur, nous fournir la preuve de tes assertions ?

Exécutez mon plan, — ou plutôt celui du comte, — répondit l'homme au bandeau. Sa réussite sera la meilleure preuve pour vous convaincre.

Où ça, compère !... Et si ton plan était un piège ?

Comment cela ?

Quand nous aurons déposé nos armes et entouré l'église, qui est-ce qui m'assure que nous ne serons pas entourés nous-mêmes ? A minuit, les portes de la ville sont closes. Admettons que tu nous aies attirés dans une

Folle-ment de la FRANCE RÉPUBLICAINE

Commencé le 2 septembre 1872

COUSIN DU DIABLE

PAR

CONTRAN BORYS

TROISIÈME PARTIE

Le loyal comte

VI

L'HOMME A L'EMPLATRE

(Suite)

— Allons, ricana Taillefer, nous lui devons

quelques remerciements. Ventre-Saint-Quenest !

de ces jolis reliquaires dont

morceaux étaient bons !

— Ainsi s'est accomplie la prédiction du

vieil homme ! déclama l'inconnu. « L'E-

mplatre courba l'orgueil des ennemis de Ja-

co et leur fit le dégat les ont pillés et

leurs sarmets !

— Tu repartis le chef de bande, si le nom-

me prophétisé cela, notre con-

te peut être en repos. Mais, voyons,

pourquoi désires-tu de moi ? un em-

platre théologien demeure impossible.

— Tu apportes un conseil, dit-il.

— Eh bien ! parle, mon petit ré-

-

— Je vous le répète, capitaine.

— Et qui m'en empêchera ?

— Votre propre intérêt.

— Mon intérêt, cher ami, ou plutôt l'inté-

rêt de mon oncle exige que j'aie respirer sous

mon travail contre un prix débattu nommé salaire. Pour que le contrat ne soit pas étonnant, pour qu'il soit libre, l'acheteur et le vendeur doivent être aussi libres l'un que l'autre, c'est-à-dire aussi puissants. La grève, la coalition est le seul moyen d'égaliser les facultés des deux parties. Quand nous aurons la liberté comme dans la monarchie anglaise, les travailleurs républicains de France pourront s'organiser à leur gré, à leur honneur, à leur profit. Ils traitent de gré à gré comme on fait dans toute affaire commerciale. Il y a la tout un monde nouveau à créer, à ordonner. Que les peureux, les égoïstes et les ignorants veulent bien regarder au delà du bras de mer qui s'étend de Douvres à Calais; ils comprendront peut-être.

Messieurs de Versailles ayez seulement l'intelligence de cette aristocratie anglaise que vous voudriez bien siffler et vous saurez ce dont il s'agit!

ACHILLE MERCIER.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

de la France Républicaine.

Paris, 12 octobre.

L'affaire du prince Napoléon va devenir réellement amusante. En voilà de quoi faire causer et jaser Paris pendant huit jours! Je vous ai dit que le prince semblait avoir couru de château en château depuis près d'une semaine, se trouvant tantôt à Cercey, chez M. Rouher, tantôt à Millemont, chez M. Maurice Richard, et qu'il ne couchait pas deux fois de suite dans le même château. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement ne connaît même pas hier la résidence de ce personnage suspect, et qu'au moment où M. Thiers annonçait devant la commission de permanence qu'un fonctionnaire avait été envoyé pour lui signifier l'ordre de sortir du territoire, ce fonctionnaire n'avait pas quelle trace il devait suivre parmi les renseignements contradictoires qui arrivaient.

On assure ce soir que le franc-tireur principal a été trouvé à Egly, dans les environs de la ville d'Arpajon, chez M. Adelon, qui remplaceait jadis le ministre sous le ministère Ollivier.

Nous ne vous affirmons pas d'ailleurs que cette dernière nouvelle soit plus exacte que les premières. Tout notre rôle ne peut que se borner à réunir les indices et les on-dit qui nous arrivent de plusieurs côtés à la fois.

Ce qu'on admire surtout, ce qui fait rire les spectateurs, mais ce dont la préfecture de police n'a pas ri du tout, parait-il, c'est que les deux agents envoyés au-devant du prince et de la princesse Clotilde, les deux agents qui sont montés dans le compartiment même des voyageurs, qui les ont vus, qui les ont eus sous la main, les aient laissés s'échapper avec cette incroyable étourderie!

Les agents se sont endormis et les voyageurs ont filé... Voilà ce qu'on dit et voilà ce que la préfecture de police n'admet pas. Les agents de la sûreté générale ne sont pas des hommes à laisser échapper une proie, quand ils la tiennent si bien. Ils n'avaient pas l'ordre d'arrêter le prince Napoléon, mais ils avaient l'ordre de le suivre jusqu'au bout, de constater le lieu où les divers lieux de sa résidence et d'en informer qui de droit. Ils ne l'ont pas fait. Pourquoi?

On nous dit à ce sujet que le chef de la police de sûreté est toujours le même que sous l'empire, et que depuis longtemps il est soupçonné d'entretenir des relations avec les bonapartistes. Nous nous en sommes d'ailleurs d'un certain article de M. Paul de Cassagnac dans le *Pays*, dont nous avons déjà parlé. Mais nous n'en avons pas relevé le passage le plus significatif et qui mériterait bien d'être mis en lumière. M. de Cassagnac affirmait qu'il lisait tous les matins, par les soins de quelque agent de la police, le double des rapports qui étaient envoyés à la préfecture.

Comment se fait-il donc que de pareils agents et un chef de la police de sûreté aussi douteux et équivoque soient maintenus à leur poste par M. Renaud, le préfet de police? Le chef de la sûreté est-il une puissance sur lequel le préfet n'a pas le droit de porter la main, et que le gouvernement lui-même ne peut ni surveiller, ni changer? C'est un rêve des *Mille et une Nuits*. C'est un hyéroglyphe aussi indéchiffrable que pitoyable et humiliant pour un gouvernement qui, par une trop longue ébriation, se laisse mettre dans un cas pareil!

Quant à la princesse Clotilde, la fille de Victor-Emmanuel, tout le monde est d'accord ici pour la juger parfaitement innocente de l'escalade de son mari et des embarras qu'il cause au gouvernement de M. Thiers.

La République française publie ce matin sur le caractère et la physionomie de la princesse, un article parfaitement consciencieux et fait de main de maître.

Nous attendons les journaux bonapartistes de ce soir. Ils seront sans doute curieux à lire.

La Patrie annonce que le prince Napoléon était réellement à Millemont, chez M. Maurice Richard, qu'il a reçu la sommation du gouvernement et qu'il a refusé d'obéir.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Paris, 10 octobre 1872.

Le principal objet des travailleurs est le rachat de la terre et des instruments de travail. Ici, à Paris, les syndicats ouvriers se forment en vue d'arriver à ouvrir de vastes ateliers coopératifs. Les débits sont naturellement très-laborieux. Il a fallu plusieurs années aux ferblantiers pour réunir, à raison de un franc par semaine, les six mille francs avec lesquels ils ont commencé leurs opérations il y a trois ans. La guerre, comme bien vous pensez, leur a nu considérablement. Cependant, ils se sont remis au travail aussitôt qu'ils l'ont pu, et les voilà en pleine activité.

Leur atelier du faubourg du Temple mérite le titre de coopératif, en ce sens qu'il a été ouvert grâce aux souscriptions d'hommes appartenant à la profession. Bien qu'ils n'aient pu, au début, être employés dans l'atelier social. Cependant, il est à craindre que les souscripteurs ne se lassent et que les associés qui travaillent actuellement dans l'atelier, livrés à leurs seules ressources, ne prennent des auxiliaires à leur compte et n'arrivent ainsi à ne plus former qu'un groupe de patrons.

Pareille chose n'est pas à craindre de la part de nos typographes. La corporation typographique a ouvert deux établissements, également soutenus par des souscriptions payées de mois en mois par des typographes. L'une des ces imprimeries coopératives, située rue des Jeûneurs, est importante déjà et réussit fort bien. Cet établissement fournit un exemple qui sera suivi certainement et qui prouvera aux travailleurs que l'épargne et l'association sont les moyens certains de leur affranchissement.

Qui ne voit, en effet, que dans ces ateliers coopératifs, la situation du travailleur, bien qu'extérieurement toujours la même, a déjà subi une amélioration importante? Il est chez lui. L'instrument lui appartient dans une certaine mesure, et, en outre de son salaire hebdomadaire, il peut espérer recevoir quelque jour — quand le matériel aura été complètement payé — sa part du bénéfice réalisé.

Beaucoup d'autres professions tendent vers une rédemption semblable de leurs instruments. Les travailleurs de vingt-cinq corps d'état différents s'occupent de combiner leurs efforts en vue d'un tel résultat. Ils ont envoyé des délégués à une réunion centrale, qui aura pour objet premier de louer une salle, dans laquelle les associés pourront assister à des cours professionnels et à des conférences, mais qui devra également s'occuper des rapports à établir entre les intérêts économiques des diverses professions représentées.

Cette réunion s'est déjà constituée sous le titre de: *Cercle de l'Union syndicale ouvrière*. Elle a ses statuts, son organisation et ses ressources. Son comité vient de louer un appartement assez vaste pour répondre aux besoins d'une entreprise encore à son début.

L'article 2 des statuts du Cercle, interdit aux personnes réunies dans les salles de travail toute discussion politique ou religieuse. C'est sagement fait; car il ne convient aucunement de mêler les luttes d'opinions aux efforts que font les travailleurs pour s'instruire et s'émanciper.

La République n'y perd rien d'ailleurs; elle sait qu'elle peut compter sur les ouvriers, et que, s'ils veulent arriver à la lumière et au bien-être, c'est afin de lui apporter un concours mieux dirigé et plus efficace.

Ce mouvement n'est qu'à son début; mais il est digne d'intérêt et je vous tiendrai au courant de tout ce qui se fera dans ce sens. Il est grandement temps que les ouvriers prennent sérieusement en mains leurs intérêts, et que les patrons, au lieu de combattre les efforts de leurs employés, s'efforcent de s'entendre avec eux-ci, dans le but de pacifier les rapports communs.

L'Angleterre et l'Allemagne, déjà agitées par des grandes crises économiques, sont menacées de graves colossales, à l'instar de celle qui règne dans les bassins houillers de la Galie du Sud. Je voudrais vous parler de cette grève, mais elle mériterait d'occuper une lettre entière. J'y reviendrai la prochaine fois.

AUGUSTE DESMOULINS.

VOEU POUR L'INSTRUCTION

OBLIGATOIRE, GRATUITE ET LAÏQUE

Le vœu suivant, signé par trente-sept conseillers généraux de la Seine, a été lu hier en séance du Conseil général et déposé sur le bureau, par le docteur Marmottan.

1° Considérant que la loi qui oblige le père de famille à élever ses enfants, comprend sous ce titre général aussi bien l'obligation de les élever au point de vue intellectuel qu'au point de vue matériel;

Considérant que l'expérience a démontré que le niveau moral d'un peuple s'élève avec son degré d'instruction;

Qu'il y a, par conséquent, un devoir pour l'Etat, chargé des intérêts généraux du pays, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel, de répandre chez tous les citoyens les notions indispensables de l'instruction;

Que ce devoir devient surtout impérieux dans une société régie par le suffrage uni-

versel, où chacun ayant le droit de prendre part aux affaires du pays, doit être capable de le faire en connaissance de cause;

Considérant que notre état d'inertie vis-à-vis des peuples voisins exige qu'il soit pris de promptes mesures, qui ne pourraient être ajournées davantage;

Le Conseil général émet le vœu que l'enseignement primaire soit obligatoire.

2° Considérant que la gratuité relative au droit pour inconvénient d'exiger une enquête sur les ressources de chacun, et d'introduire dans l'école un principe d'inégalité entre ceux qui paient et ceux qui ne paient pas;

Considérant qu'il y a un intérêt majeur à favoriser l'application du principe de l'obligation en étant tout prétexte aux récalcitances;

Considérant de plus que la diffusion de l'instruction est un intérêt d'ordre général intéressant la société tout entière;

Le conseil émet le vœu que l'instruction primaire soit gratuite.

3° Considérant que l'école est exclusivement destinée à l'enseignement des connaissances humaines;

Qu'il faut laisser aux hommes revêtus du caractère sacerdotal le soin d'enseigner les notions religieuses dans les édifices consacrés à culte;

Que la liberté de conscience en matière de religion étant ce qu'il y a de plus respectable, l'Etat doit s'abstenir de tout enseignement religieux officiel, et laisser à chaque père de famille le soin de diriger ses enfants et les confier aux ecclésiastiques de son choix;

Considérant, de plus, que l'Etat est exclusivement laïque et représente les intérêts de la société civile;

Qu'à ce titre, il ne doit pas subventionner aux hommes qui représentent exclusivement ces intérêts;

Considérant que l'Eglise, par son caractère d'universalité et de cosmopolitisme, représente des idées et des intérêts qui sont souvent en opposition avec les intérêts spéciaux du pays, et avec les principes qui régissent la société civile;

Le conseil général émet le vœu que l'instruction primaire soit laïque.

DOCTEUR MARMOTTAN.

Suivent les signatures: Marmottan, Combes, Dupuy, Naudou, Braleret, Séraphin, Richard, Codur, Thulé, Clémenceau, Cadet, Rigaut, Dumas, Allain-Targé, Ch. Loiseau, Raynal, Ranc, Colin, Frébault, Denizot, Jacques Pérenelle, Lesage, Jobbé Duval, Floquet, Ferré, Murat, Cantagrel, Maublan, Arrault, Lockroy, Vauthier, Mallet, Chevallier, Leleux.

(Le Rappel.)

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

Le Progrès du Midi nous apporte de nouveaux renseignements sur la manifestation politique de Notre-Dame de Rochefort. Après le banquet, MM. Boyer et Baragnon furent invités à prendre la parole et à entretenir la réunion des questions à l'ordre du jour.

M. Boyer, le chef des ultras de Nîmes, monta aussitôt sur une table et fit un discours uniquement politique où il parla successivement des horreurs de la République, des bienfaits de la monarchie, du prochain retour d'Henri V et de la restauration temporelle du pape. Ce discours dont les termes étaient des plus passionnés fut couvert d'acclamations. Les cris de: Vive Henri V! vive le pape! retentirent; un certain nombre de pèlerins se livrèrent à cet exercice, qu'on appelle une batterie, frappant des mains et criant:

Un, deux, trois,

Vive le Roi!

Un, deux, trois, quatre, cinq

Vive Henri cinq!

Quant à M. Baragnon, il fut plus sage que son collègue, s'abstint de parler politique et récita un sermon, que son oncle le révérend père d'Alzon avait probablement composé pour la circonstance.

Il résulte donc du récit de notre confrère que M. Ferdinand Boyer, député à l'Assemblée nationale, a prononcé un discours politique dans un lieu public, dans une assemblée.

Nous demandons à M. le préfet du Gard ce qu'il compte faire en cette occurrence.

On sait, en effet, que M. Guignes vient de fermer le café Bousquet à Villeneuve parce que MM. Laget et Cazot y avaient parlé.

M. de Champagny ne peut avoir deux poids et deux mesures. Allons! un peu de logique, avant de partir.

(Gard républicain.)

CHRONIQUE DE PARIS

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON

Ils sont là trois ou quatre journaux, bonapartistes avoués, qui braiment comme des cerfs et injurient comme des cochers de coctes. C'est leur métier, ce qui prouve bien qu'il y a de sots métiers et de malhonnêtes gens pour les faire.

Dix ou douze autres journaux, les Prudhomme de jadis, les bonnets à poil de l'em-

pire, ceux qui n'ont plus à dire bonapartistes, mais qui redresseraient bonapartistes au besoin, journaux d'ordre, en somme, qui n'ont jamais émargé que pour de bonnes causes, tantôt le gouvernement et lui d'un bout des verges.

— Expulser le prince Napoléon! quelle « illégalité!... quel acte d'arbitraire! Vous « déshonorez la République! La légalité, « s'il vous plaît! la légalité! la légalité!... »

Enfin! Ils ont au moins la reconnaissance de l'estomac. Ils se souviennent des agapes du Palais-Royal, des petites parties intimes de la que Contrescarpe et des longs soupers de la maison Pompiénne. Ils ont des naïvetés sentimentales, comme après boire, et s'indignent, la larme à l'œil, le nez rouge, de voir expulser la princesse Clotilde.

Mais qui donc a expulsé la princesse Clotilde? Personne. La princesse Clotilde n'est pas en cause, ô bons juges, et vous confondez la partie saine de la pomme avec la moitié pourrie. Les vrais bonapartistes se garderaient de ces dangereuses erreurs. Lisez-les!

Peut-être voudraient-ils faire croire, ces modérés, ces agneaux, que nous insultons les femmes et que les populations républicaines, soudoyées par un gouvernement républicain, vont sacrifier à Moloch d'innocentes victimes. C'est leur langage, les fleurs de rhétorique. Ils oublient volontiers les leçons de l'histoire; ils oublient que l'impératrice Eugénie n'a été insultée ni le 3 ni le 4 Septembre, et que la présence à Paris de la princesse Mathilde — une princesse qui n'a jamais rien fait pour inspirer le respect — est parfaitement tolérée.

La châteline de St-Gratien, la déesse de l'Elysée, qui n'a jamais vécu que de notre argent et qui vit encore de notre argent, n'a pas à se plaindre du peuple français et de son gouvernement. Le gouvernement ferme les yeux; le peuple se rappelle en riant les formes opulentes de l'éléphant de la Bastille.

Mais le prince Napoléon!... Mais le César déclassé! Halte-là!

Celui-là lui toujours le d'Orléans de la famille impériale, le mécontent, l'ambitieux qui n'aurait pas avouer son ambition, le prétendant inquiétant, irritant, le gros homme exubérant, prolixe, qui penchait sa face ronde, grasse, lippue — une raieuse — sur le berceau de l'héritier malade des Bonaparte, tandis que ses héritiers à lui, vils, alertes, robustes, joutifs, les veines gonflées de généreux sang piémontais et savoyard, couraient déjà Paris, galopant du Palais-Royal à Meudon par la croupe luisante de leurs petits chevaux corsés.

Pourquoi venait-il en France, ce gros mangeur de millions? Et pourquoi voulait-il venir à Paris? Pourquoi et pour qui? Pour ses affaires personnelles ou pour les affaires du vieux maître qui l'a nourri, marié, engraisé?

Venait-il nous restituer les TRENTE-NEUF ou QUARANTE MILLIONS que la famille Jérôme Bonaparte a prélevés sur la fortune publique? — Non. Et ce n'est pas naïf.

Venait-il manifester? — Par exemple! le prenez-vous donc pour un coureur d'aventures capable de risquer sa tête pour sauver la dynastie?

Venait-il tenter un coup d'Etat? — La cette excuse misérable de n'avoir rien osé au plus fort du coup d'Etat.

Lucien Bonaparte, lui, avait protesté, peut-être pour la forme, contre le 18 Brumaire. Le gros homme du Palais-Royal ne protestait qu'au dessert contre le coup d'Etat de Décembre qui avait dépossédé les « vrais Bonaparte » au profit d'un intrigant hollandais ou allemand (sic).

Mais qu'avait-il donc fait en Décembre? Le 2, le 3 et le 4, pendant qu'on mitraillait le peuple sur le boulevard, Napoléon avait la coïque. — Passez pour Marnas; mais le fils de Jérôme? — Il avait le choléra.

Et qu'a-t-il fait après le désastre de Sedan? Est-il venu à Paris défendre la dynastie? S'est-il fait tuer sur les marches du trône aux pieds de l'impératrice? C'était sa place pourrait, plutôt que celle de Trochu.

Est-il venu défendre au rois son château de Meudon, dont la dotation — avec celle du Palais-Royal — nous coûtait plus de cinq millions? Est-il venu commander les débris des troupes françaises, sur cette terrasse où les Prussiens devaient bombarder Paris? Non! Il laissait aller le pauvre Renault qui, clopin clopant, le vieux brave, venait attendre l'obus de Champigny! Il laissait aller les jeunes zouaves de Ballue!

Pensé-toi, brave Ballue, tes zouaves ont gardé le château de Plon-Plon!

Mais, j'y pense, pourquoi serait-il venu à Paris, après la catastrophe, ce gros philosophe du Sénat, ce guerrier si vaillant... chez Maggy? L'impératrice n'aurait pas accepté son épée. Cet éternel conspirateur ne lui inspirait ni estime ni confiance. Les plus outragés bonapartistes le méprisent et le renient. Le *Pays* disait hier: « Qu'importe! Il n'est pas « des nôtres! »

Mépris et reniement par les Cassagnac! C'est peut-être la plus sanglante injure qui ait été le large visage de cet homme, depuis le jour où Mme A. P... fit si grand escalade en apparaissant au milieu d'un souper de la maison Pompiénne.

Vous souvenez-vous de cette rupture scandaleuse et de ce qu'on en disait dans les journaux des Tuileries.

Jamais Clotilde n'avait été plus altière et plus dédaigneuse.

« Monseigneur, dit-elle en entrant, je d'avance.

Quand il se fut assuré que rien ne manquait à sa métamorphose, il roula en un monceau ses habits de théologien, son miroir et ses cosmétiques, jeta le tout dans le fleuve et referma la fenêtre.

Après quoi, il alla tirer le verrou et revint s'asseoir devant la table sur laquelle il se mit à taper, du pommeau de sa canne, en criant avec une impatience fort bien jouée:

« Holà! quelqu'un!... l'hôtelier!... les valets!... les servantes!... »

Malgré l'étourdissant vacarme qui régnait dans la grande salle, on ne tarda point à y percevoir les appels de cette voix formidable.

Gilles entrebâilla la porte, passa par l'ouverture sa tête continuellement offusée et parut stupéfait de trouver habité le sanctuaire de son patron.

« Sapez-vous, tonna le client inattendu, tout le monde est-il sourd dans cette infernale taverne? Voilà une heure que je m'égosille!... »

« Pardon... excuse!... bêtise! le valet. Nous sommes encombrés, ce matin, et nous n'avons même pas vu entrer votre seigneurie. Que faut-il servir à monsieur? »

« Sers-moi ton maître, d'abord. »

« Maître Cochefer? »

« Cochefer, soit... si tel est son nom. Gilles s'en alla transmettre ce désir à Jean-Baptiste. Celui-ci sortit péniblement du comptoir, releva les coins de son tablier et, trouvant menu aussi vite que le lui permettait son énorme embonpoint, il se transporta auprès de la noble pratique annoncée.

« Votre excellence m'a fait mander? demandait-il entre deux saluts et son bonnet au poing. »

« Oui, maître, n'avez-vous pas chez vous un jeune Français nommé le vicomte de Morlac? »

« A ce nom, l'hôtelier sauta à deux mains son crâne chauve et poli »

« viens vous prier de me rendre mon portrait. »

« — Et pourquoi, madame? »

« — Vous le vendrez! Je vous l'avais donné « entouré de brillants! »

Non! le gouvernement de la République n'a pas peur de ce vieux soupçon, de ce conspirateur d'alcôve, de ce général in partibus, de ce sous-César qui laissa, bon gré mal gré, courir le fameux quatrain:

Du retour de Plon-Plon c'est bien à tort qu'on glose; Au-dessus de Cambronne il devrait être mis Car, si devant les ennemis Cambronne a dit le mot, Plon-Plon faisait la chose!

Je le rencontrai en 1866 à Bologne, à l'hôtel Brun, pendant que son beau-père se battait comme un marchichef contre les Hongrois du prince Albert. Napoléon III l'avait envoyé en mission (?) Les Italiens, irrités, du reste par leurs éclatantes défaites, le poursuivaient de leurs quolibets et l'appelaient — ô calembours de haute grasse! — il général delib ritirata (ritirata se traduit par: c'est fêlé).

Il n'avait été brave qu'une fois, le soir où Cora Pearl l'avait prié de lui donner le bras pour entrer à l'Opéra.

Le gouvernement républicain ne craint rien de cet homme, si ce n'est que cet homme se dise républicain. La mesure d'exclusion qui vient d'être prise n'est pas même une mesure politique; c'est une mesure de prudence et d'ordre public.

Le prince Napoléon voulait venir à Paris. Mais pensez-vous donc, ô journaux modérés, bonapartistes d'hier, que le Paris de 1872 ait déjà oublié la guerre de 1870, qui fut une guerre dynastique, les longues souffrances du siège, les hontes de la capitulation, les sanglantes exaspérations de la Commune, conséquences inévitables de cette guerre stupide et de cette désorganisation du pays? Il faut que vous méprisiez bien ce Paris, pour supposer qu'il puisse laisser passer sans rien dire le plus gros et le plus égoïste des Bonaparte!

Mais regardez donc autour de vous! Paris est plein et la France est pleine d'Alsaciens et de Lorrains qui viennent de quitter leur ville ou leur village, leur famille, leur maison, tout ce qu'ils avaient de plus cher, tout ce qui les faisait vivre, pour souffrir et pleurer avec nous autour du drapeau national.

Ceux-là ne pourraient-ils pas demander compte de la guerre dynastique à ce Bonaparte qui met le pied sur la terre française? Et si quelqu'un de ces malheureux prenait à la gorge le cousin de Napoléon III, le fuyard de Sedan, qu'en penseriez-vous?

Ah! oui. Vous voulez que la République donne une escorte à ce prince, une garde du corps, une garde d'honneur!... C'est trop juste, monsieur! nous nous saignons à blanc pour reconstituer une armée; mais qu'au moins nos sacrifices ne soient pas inutiles.

Une division pour le prince Napoléon, une division pour Pierre Bonaparte, deux divisions pour le comte de Paris, deux pour le duc d'Aumale, trois pour le comte de Chambord, cinq ou six pour l'Assemblée, sept ou huit pour Napoléon III, quand il lui plaira de venir en France, tout autant pour protéger les pèlerins de Lourdes et le double pour surveiller Gambetta! Que resterait-il pour la frontière?

Mais non! le prince Napoléon n'a pas besoin d'une escorte d'honneur. Il a été brave, il a résisté au gouvernement de la République.

Il a résisté par sa femme!

C'est elle qui a parlé, c'est elle qui a protesté, c'est elle qui a été l'homme et le prince!

La vaillante femme! Et comme elle méritait un autre sort et un autre mari!

JEAN MARCEL.

ECHOS

Il est constaté que les quatre cinquièmes des pèlerins de Lourdes appartenaient au clergé. Sur dix mille assistants, on comptait huit mille porte-soutanes. Et je pensais à ceci:

Ces huit mille prêtres, fonctionnaires, salariés, mangeant au budget, avaient-ils pour quitter leurs ouailles et pour aller dire la messe buissonnière durant quatre, cinq jours, avaient-ils en poche un congé régulier de l'administration supérieure?

Que des employés se permettent de s'absenter ainsi sans l'autorisation de leur chef, et vous verrez tomber d'unes comme grêle sur leurs pauvres échine les retenues et les destitutions.

Il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures. L'intérêt des services publics avant tout.

J'ai tout à coup besoin de mon confesseur, une supposition... Je l'envoie quérir.

On me répond: Il est à Lourdes!... Mo voyez-vous, moi?...

Comme citoyen participant au budget des cultes, je demande formellement qu'une retenue d'appointements soit appliquée à tout ecclésiastique quittant sa paroisse sans autorisation supérieure.

(Coursaire)

Hier soir, la fusion paraissait en bon chemin. Il était question dans sept ou huit feuilles, également bien renseignées, d'une visite

— Oh! fit-il, d'une voix où tremblait la joie et l'espérance, est-ce que par hasard monsieur serait un parent de ce jeune... seigneur?

— Non.

— Un de ses amis, peut-être?

— Non.

Les bras de Jean-Baptiste retombèrent et son front se couvrit de nuages.

— Alors, dit-il avec conviction et désolagement, monsieur est un de ses créanciers, c'est sûr.

— Ah! ça! s'écria l'étranger, il me semble que ce drôle m'interroge, et que j'ai la sottise de lui répondre. Voyons, sarpéjén, le vicomte loge-t-il ici, oui ou non?

— Holas! oui, monsieur, soupira maître Cochefer, — il n'y loge que trap pour mon malheur!

— Comment, pour votre malheur?

— Je m'entends.

— Expliquez-vous, que diable!

— Eh bien! fit résolulement le cabaretier dont le cœur débordait d'amertume, je voulais dire que, depuis deux mois qu'il s'est installé chez moi, ce maudit Français ne m'a pas soldé une seule note et que je ne verrai jamais la couleur de son argent...

— Pourquoi?

— Hé, comment de cerf! parce qu'il n'a ni son, ni maille. Si tel est le renseignement que demandait votre seigneurie, — le voilà!

Et Jean-Baptiste montrant le poing au plafond d'où descendait un tintamarre de plus en plus appréciable.

— Oui, oui, cogne, brigand!... piétine, grogne! bla-bla-bla, va-nu-pieds!... tu n'y gagnes rien, je te jure!

de l'Or et de l'Arbresle une grue hydraulique pour prendre l'eau pour les machines des usines allant à Mâcon ou à Roanne par le Rhône.

Or, étant faite aux mécaniciens de l'Arbresle, on a jugé inutile d'installer un chauffeur à poste fixe. La machine de l'Arbresle, on a jugé inutile d'installer un chauffeur à poste fixe. La machine de l'Arbresle, on a jugé inutile d'installer un chauffeur à poste fixe.

MM. Favier et Langlade comparaissent samedi devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus : l'un, d'avoir organisé, l'autre, d'avoir présidé une réunion publique, le 15 septembre, au palais St-Pierre, sans autorisation.

Nos lecteurs se rappellent que la Société coopérative d'enseignement libre et laïque s'est en effet réunie, ce jour-là, pour réviser ses statuts, examiner les comptes de la Société et nommer un nouveau conseil d'administration.

Comment la prévention est-elle arrivée à voir la faiblesse d'une réunion publique ? La réponse est toujours la même. Quelques témoins viennent affirmer qu'ils ont vu distribuer des lettres non revêtues d'une adresse particulière ; ils ont vu quelques personnes écrire leurs noms au crayon, sur ces lettres. Un agent raconte, tout triomphant, qu'il a pu obtenir, par ruse, une lettre d'invitation. Mais ni le commissaire de police ni les agents n'ont pu pénétrer dans la réunion du 15 septembre.

La seule personne qui y est entrée est la femme Gatiel, dont le mari est sociétaire. M. Gatiel était malade, sa femme a cru pouvoir se présenter, avec sa lettre d'invitation, à une réunion qui l'intéressait aussi directement que son mari.

L'agent de police produit un certain effet sur l'auditoire lorsqu'il dit : *J'ai prêté mon crayon à une dame, et j'ai moi-même écrit l'adresse, parce qu'elle ne savait pas écrire.*

Moreau — que le tribunal appelle par erreur l'agent Moreau, mais qui se dit Ounier — raconte qu'il a été chargé de distribuer des lettres et qu'il en a remis cinq sans adresse. C'est lui qui, d'après le récit de la femme Gatiel, s'est présenté chez cette dame et a réussi à en obtenir une lettre en blanc, deux jours après la réunion, sous le prétexte qu'il avait fait un pari.

Voilà qu'elles sont les charges qui ont motivé les poursuites. De nombreux témoins à décharge affirment que pas une seule personne, sauf la femme Gatiel, n'est entrée sans lettre d'invitation, ou tout au moins sans sa carte de sociétaire. Il est possible que des noms aient été écrits au crayon, à la porte, mais ces personnes-là ne sont pas entrées. La réunion n'était bien qu'une réunion d'actionnaires d'une société coopérative, et non une réunion publique.

M. Langlade reconnaît avoir organisé la réunion, en sa qualité de président du conseil d'administration. Bien loin d'avoir voulu faire une réunion publique, il a veillé au contraire à ce qu'il n'y eût que des sociétaires.

Il est évident que le conseil d'administration ne voulait pas rendre des comptes devant des étrangers ni se soumettre à d'autres votes que ceux des ayants-droit.

M. Favier, M. Langlade s'étonnaient d'être poursuivis. Je suis encore plus étonné que lui. Je suis sociétaire de la Société d'enseignement et de culture populaire. Je suis entré dans la salle en donnant ma lettre d'invitation. L'assemblée m'a désigné pour présider la séance ; je suis monté au bureau, et, aussitôt, pour que la réunion fût bien une réunion privée, je me suis fait apporter la clef. Personne n'est entré sans lettre. S'il s'est commis des irrégularités dans la rue, par le fait des agents, le bureau n'en est pas responsable. Un agent de police a dit qu'il avait écrit un nom ; cet agent de police a mal agi, il n'a pas fait son devoir. Vous nous dites : Vous êtes coupables comme organisateur et comme président. Permettez-moi de vous citer une comparaison. Dans une affaire de contrebande, on saisit la marchandise et on arrête les contrebandiers ; mais on ne saisit pas le chef de l'opération, et il continue à toucher de beaux appointements.

Si quelqu'un a commis des fraudes, si quelqu'un a trompé la réunion, ce n'est pas le conseil d'administration qui est coupable, ce sont ceux qui ont voulu tromper la réunion privée.

Le premier jour de la session du Conseil d'arrondissement, j'étais assis comme témoin dans cette affaire. Cinq jours après la clôture de notre session j'ai été cité comme prévenu ; c'est assez bizarre.

M. Cuaz, substitut du procureur de la République, soutient la prévention. Il reconnaît à la réunion du 15 septembre les caractères d'une réunion publique parce que des lettres d'invitation ont été distribuées sans porter de signatures, et aussi parce que des adresses ont été mises au crayon.

Le réquisitoire du ministère public est très-médiocre, et conclut à une affirmation ferme et juste de la loi du 6 juin 1868. M. Cuaz repousse avec énergie l'idée que les poursuites ont un caractère politique.

M. Andrieux présente la défense des deux prévenus. Après avoir nié l'opportunité de ces poursuites, le défenseur fait l'histoire de la Société coopérative d'enseignement qui, en cette qualité, a le droit de se réunir comme toutes les sociétés commerciales et industrielles, sans aucune autorisation. Il y a mieux, la Société a été autorisée en fait, puisque au 4 février dernier, la préfecture a autorisé une réunion.

Quant aux lettres qui ont été distribuées sans signature, quant aux adresses écrites au crayon, elles ne prouvent pas que des personnes aient été admises sans être régulièrement invitées. C'est au ministère public à faire cette preuve, et il ne la fait pas. La prévention ne cite qu'une personne non sociétaire ayant fait partie de la réunion, la femme Gatiel. Ce n'est pas suffisant.

Le tribunal met l'affaire en délibéré et renvoie à huitaine pour le prononcé du jugement.

Le Salut public, déjà si riche de son propre fonds, nous fait la gracieuseté de nous emprunter quelques articles de chronique locale, mais sans en indiquer l'origine. Nous nous contentons de signaler le fait.

On lit dans la *Décentralisation* : « On a arrêté, la nuit dernière, à la Croix-Rousse, un nommé Bouvard, tisseur, et un nommé Brunot, qui avaient insulté grossièrement des gardes urbains. »

« Pourvu que la France républicaine ne dise pas que c'est la police qui a fait le coup. »

« La police insultant la police, ce serait vraiment jolii ! »

Mais, naïf, on a vu plus fort que ça. Ne voit-on pas tous les jours les bonapartistes aux prises avec les badinages ? N'a-t-on pas vu, ô horreur ! la *Décentralisation* mordant à même dans l'*Univers*, et Veillot tirant l'oreille au père Garnier ? sans compter que nous en verrons bien d'autres.

Nous pourrions donner aujourd'hui des renseignements très-précis sur les coups de revolver qui ont mis en émoi, avant-hier, le quartier de Perrache.

Deux gars urbains et un sous-brigadier, passant sur le quai de la Vitrolerie, à deux heures et ce du matin, rencontrèrent plu-

sieurs individus dont la présence en cet endroit, à cette heure avancée, leur parut à bon droit suspecte.

Les trois agents suivirent ces individus, et, arrivés à la hauteur de la rue des Trois-Pierres, le brigadier les accosta et leur demanda la raison de leur présence. L'un d'eux s'enfuit, mais un autre, qui tenait un pressoir en fer, voulut frapper le brigadier. Celui-ci fut assez heureux pour esquiver le coup. Le malfaiteur lâcha son pressoir et toute la bande prit la fuite.

Les gardes urbains le poursuivirent. Ils allaient les atteindre, lorsque deux de ces hommes les mirent en joue avec des revolvers et tirèrent, mais sans les atteindre. Le brigadier voulut riposter avec son revolver qui ne partit pas. Les deux agents tirèrent plusieurs coups de revolver, mais sans blesser aucun des agresseurs. Vers le pont du Midi, toute la bande disparut.

Quelques instants après, près du pont de la Guillotière, les mêmes agents arrêteront un individu qu'ils croient reconnaître pour avoir fait partie des premiers. C'est un nommé L..., tailleur d'habits.

« Il a été écroué. »

Signaux un trait de probité d'autant plus méritoire que l'auteur est un simple soldat, par conséquent, des dons de la fortune.

Vital-Cocher, chasseur à pied au 27^e bataillon, était de garde devant la porte du mont-de-piété, rue Ferrandière, lorsqu'il trouve, neuf heures trois quarts du soir, deux billets de banque de 50 fr. chacun.

Le chasseur s'est empressé d'en faire la déclaration à son chef de poste, et les 100 fr. ont été remis au commissaire de police du quartier.

M..., exposant à l'exposition de Lyon, était en contestation, à ce qu'il paraît, avec R..., tapissier, qui lui avait fait quelques fournitures. L'affaire ayant été poursuivie judiciairement, le tribunal de commerce avait nommé des experts pour vérifier les fournitures faites par le tapissier au fabricant.

Samedi, vers trois heures de l'après-midi, R... se présente à la vitrine de M... avec ses experts. M..., jugeant que la chose ne nécessitait pas une expertise et voulant lui donner une solution beaucoup plus simple et plus rapide, appliqua un vigoureux soufflet au tapissier.

Celui-ci n'est pas content du tout de cette manière de régler son compte. Nous apprenons qu'il intente à M... une action en police correctionnelle et qu'il se porte partie civile.

Nisus et Euryale, Oreste et Pylade, Damon et Phthias, tous ces représentants vantés de la sainte amitié n'étaient que des frères ennemis en comparaison de Coignet et Laurent.

Coignet a volé une pendule, c'était pour faire plaisir à Laurent.

Coignet a volé un rabot, c'était encore pour en faire cadeau à son ami Laurent.

Le tribunal, tout en étant aussi touché qu'il convient de cette amitié digne des temps antiques, s'obstine à demander compte à Coignet du vol de la pendule au préjudice de l'hôtel Patrice.

Coignet s'embrouille. Il raconte une histoire de boîte qui se mêle on ne sait trop comment à celle de la pendule. Tantôt la pendule est dans la boîte, tantôt la boîte est dans la pendule. Le tribunal impatienté condamne Coignet à quatre mois de prison.

Laurent est acquitté.

Les deux amis se lancent un dernier regard, à fendre l'âme, et semblent se dire : Au revoir !

Hier matin, M. le commissaire de police de Villefranche fut prévenu qu'un homme, inconnu jusqu'à présent, avait été trouvé mort la veille au soir, à Rivolet, dans un pré appartenant à M. Morel.

Sur cet avis, M. Girma se transporta sur le champ dans cette commune, distante de la ville de 10 kilomètres, assisté de M. le docteur Lassalle père, accompagné du brigadier de gendarmerie.

Le corps de cet homme avait été transporté sous un hangar, à la mairie de cette commune. Après un examen attentif du corps, le médecin constata qu'aucune trace de violence n'existait extérieurement, et qu'il attribuait cette mort à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Aucune pièce pouvant constater l'identité de cet homme n'a été trouvée dans ses vêtements.

On croit cependant que c'est un nommé Vernay, natif de Montagny, canton de Perreux, près Roanne, qui serait venu vendanger dans nos localités.

Voici son signalement : Âgé de 40 à 50 ans, visage ovale, front découvert, nez gros, yeux gris bleus, cheveux châtains clairs et frisés, sourcils, favoris, moustaches châtains, barbe grisonnante.

Vêtements. Chapeau en paille grise et jaune, cravate en soie noire, blouse en coton rayée, grise et bleue ; gilet en coton avec rayures noires et blanches, double pantalon en toile bleue, bas à côtes couleur cachou, chaussures en cuir, chemise en coton avec rayures blanches, bleues et rouges.

(Journal de Villefranche.) Hier matin un garçon coiffeur de M. Champalle, s'était rendu à l'hospice de notre ville, pour y raser le nommé Martinot (Jean), inculpé de parricide. Au moment où l'artiste préparait son rasoir, Martinot s'en empara et se dégageant le cou s'y fit une forte entaille qui heureusement n'a pas atteint l'artère carotide et aurait amené la mort immédiate.

Des soins très-prompts auront pour résultat la guérison de ce malheureux qui, pour la troisième fois, a tenté de se suicider, afin d'échapper au crime odieux qu'il a commis à Saint-Etienne-Lavarenne le 27 mai dernier.

Nous avons dit qu'un assassinat avait été commis à Chasse (Isère), nous trouvons les détails suivants dans la *Démocratie du Midi* : Benoit Guerrier tient un café dans la localité ; Guerrier est un sexagénaire, père de famille et aimé dans le pays. Dimanche soir, un Corse, ouvrier cordonnier, établi depuis peu dans le pays, buvait dans le cabaret de Guerrier ; celui-ci, le voyant en robe, lui conseilla de se retirer, et comme le Corse refusait d'obtempérer à son injonction, Guerrier insista pour qu'il évacuât son établissement sur le champ. Alors ce misérable reentra chez lui, s'arma d'un tranchet, puis revint chez Guerrier et lui porta cinq ou six coups de l'arme meurtrière dans le flanc. Le malheureux cafetier est mort dans la nuit.

L'assassin, arrêté, a été conduit à Saint-Symphorien, où on l'a laissé échapper. On ne désespère pas toutefois de le rattraper.

nous fait connaître le fait suivant, assez commun du reste dans les arnaques du clergé : « A la fin des vêpres, le curé de cette paroisse de la Drôme est monté en chaire pour rappeler aux assistants que c'était l'anniversaire de la naissance de Henri V. Prions, mes frères, a-t-il dit, prions bien pour que cet excellent prince soit bientôt élevé sur le trône de France... »

Notre correspondant ajoute : « Et voilà comment nos prêtres s'occupent de politique même dans nos églises ! C'est donc une vaine formule, que ces paroles de l'Evangile : Mon royaume n'est pas de ce monde. »

Op nous signale de Valdrôme le fait suivant imputé au brigadier de gendarmerie : « Le fonctionnaire s'est permis d'arracher des mains du citoyen Galland, un honorable républicain, la feuille de Jean-Pierre-André, et de la déchirer. »

Comment l'autorité appelle-t-elle un acte semblable ? Nous espérons que justice sera faite de cet abus de pouvoir.

Ce brigadier fut jadis un vaillant souteneur de l'empire. S'imagina-t-il que nous vivions encore sous ces régimes de la violence et de l'arbitraire ? (Idem.)

AUX ALSACIENS-LORRAINS

Un négociant offre un emploi de 1,500 fr. à un Alsacien ou Lorrain, ayant satisfait à la loi militaire, connaissant la tenue des livres et pouvant au besoin faire quelques voyages. S'adresser au bureau du journal avec de bonnes références.

Bulletin commercial

Cotons

Louisiane, bas 114 ; très-ordinaire, 125 ; ordinaire, 131.

Georgie, bas 111 ; très-ordinaire, 119 ; ordinaire, 124.

Bengale, bon ordinaire, 60 ; ordinaire, 55. Ventes de la journée, 1,840 balles.

Liverpool, 11 octobre.

Cotons

Paris, 12 octobre.

Les farines 8 marques sont en hausse sur le livrable : disponible 70, courant 68 75.

Les épeirats 3/6 nord fin restent sans variation.

Perennes, 12 octobre.

Fixé 77 ; Cotte 78 ; Béziers 78 ; dernier premier 80 ; mars 55, tout fermé.

BULLETIN AGRICOLE

Malgré les intempéries, on a rentré à peu près toutes les dernières récoltes de la campagne agricole sont maintenant bien connues ; pressé partout ils sont fructueux pour les cultivateurs ; notre région n'est pas seule bien partagée. On écrit du Nord : « Nos blés ont été rentrés en bon état, ainsi que les avoines et les orges ; le grain est beau et lourd. Les foins sont abondants ; nos étables se repeuplent. La maladie des pommes de terre n'a pas fait son apparition chez nous. » — De la Normandie : « La récolte de 1872 peut être considérée comme très-bonne, d'après les renseignements que les premiers ont donné plus qu'on espérait ; les céréales se vendent très-bien. » — De la Vendée : « Les blés ont bien réussi ; les chèvres ont donné une abondante récolte. » — De la Gironde : « Les blés manquent pour vendanger. La qualité de la vendange est supérieure à celle de l'an dernier et la quantité sera équivalente. » Des Landes : « Le maïs est d'une abondance exceptionnelle. » — Du Gard et de l'Hérault : « Le rendement des vignes a été considérable. » — De la Drôme : « Les récoltes sont satisfaisantes à l'exception de la graine. » — De l'Ardèche : « L'orge rend au battage quarante hectolitres par hectare et même parfois au-delà ; le froment rend autant, excepté les gerbes qui ont été mouillées. Toutes les récoltes ont prospéré ; tous les vignobles ne sont pas également beaux ; mais dans beaucoup de territoires on fera des vendanges abondantes. Afin de gagner les vigners, les enrichissants, M. de Bismarck met des entraves à l'entrée des vins de France ; le prix des vins d'Alsace a presque doublé depuis l'annexion ; mais il n'y a pas apparence que le patriotisme des vigneron ait été ébranlé par cela. »

Dans le grand nombre de départements français où l'on cultive la betterave, on a lieu également d'être satisfait du rendement qui est cependant un peu inférieur à celui de l'année dernière. L'industrie sucrière se trouve abondamment pourvue de matières premières. Le relèvement de cette industrie est constaté par le *Journal officiel*, qui nous fait connaître le mouvement de la production et du commerce des sucres et alcools en France pour la campagne 1871-1872. La production totale des sucres indigènes a été de 343 millions de kilos. Le résultat de la campagne précédente avait été de 300 millions de kilos. L'augmentation est donc de 43 millions.

La production des alcools a été pour la campagne de 1871-1872 de 1,725,705 hectolitres, dont il reste un stock considérable, qui prouve la nécessité de créer, par les traités de commerce, de nouveaux débouchés à nos producteurs.

Nous avons quelques renseignements sur le produit des récoltes à l'étranger. La récolte des grains et des pommes de terre est moyenne en Allemagne. Il n'est donc pas à supposer que les achats faits sur nos marchés, pour ce pays, se continueront. Les besoins de l'Allemagne ne sont point considérables. C'est l'Angleterre qui est la plus grande consommatrice de grains dans les îles Britanniques ; à 7 ou 8 millions d'hectolitres. Mais l'Angleterre demandera une bonne partie de son approvisionnement aux cultivateurs américains du Far-West, qui semble destiné à devenir le grenier du monde.

Les achats pour l'exportation ayant diminué sur nos marchés aux grains, il en est résulté moins d'animation et une légère baisse du moins des oscillations de prix.

Voici la cote pour notre place :

Blé de pays, 45 fr. 50 ; blé exotique, 23 à 34 fr. ; seigle, 15 fr. 50 ; orge de brasserie, 19 à 20 fr. ; orge de mouture, 15 à 16 fr. 50 ; avoine, 15 fr. 50 à 16 fr. ; le tout au mille métrique.

Les farines sont cotées : farines de commerce premières, 32 à 33 fr. ; rondes, 47 à 48 fr. ; farines de boulangerie premières, 50 à 52 fr. ; rondes, 50 à 51 fr. les 125 kilos.

Les marchés étrangers ont le blé coté le plus cher : Zurich, 37 fr. 50 ; Turin, 35 fr. 75 ; Namur, 35 fr. 25 ; Liverpool, 33 fr. 30.

Les marchés étrangers ont le blé coté le plus bas : Tagnanor, 22 fr. 80 ; Odessa, 23 fr. ; New-York, 30 fr.

En Algérie, le blé dur vaut en moyenne 23 fr. ; le blé tendre, 23 fr.

Le marché des vins est animé dans le Midi. Les vins nouveaux de bonne qualité se sont vendus en hausse. Dans notre département, on paie les vins nouveaux selon qualité, 55 à 65 fr. ; les vieux, 70 à 80 fr. le hectolitre de 215 à 220 litres.

Le blé est toujours à haut prix. Les boufs italiens, à cornes longues comme des aubres, composent toujours la moitié de l'approvisionnement de notre marché. Il est question d'une taxe dont le gouvernement de l'Italie frapperait le blé exporté. Rien de positif encore sur cette mesure intempestive.

La peste bovine continue à sévir en Allemagne et en Angleterre ; il y a toujours lieu par conséquent d'interdire le passage de la frontière au bétail de cette provenance.

Cette année, comme l'année dernière, la récolte des châtaignes paraît avoir été considérable dans les Cévennes ; les arrivages à Lyon de ces excellents fruits sont déjà importants.

Les choux sont assez chers, quoiqu'il y en ait beaucoup. Voici la raison de cette cherté : On expédie, par le Rhône, dans le midi, quantité de choux achetés sur nos marchés ; chaque semaine il port

un ou deux bateaux chargés de milliers de ces crucifères.

Les campagnes du midi sont cette année dans une situation à se payer, comme on dit, « des choux » ; la réurrection de la sériciculture, à laquelle les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On écrit de Mende au *Messager du Midi* : « Jeudi 3 octobre, à six heures et demie du soir, les habitants du village de Nogaret, commune de Vialas (Lozère), furent éprouvés par un bruit formidable et de fortes répercussions du sol.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très-obscur, et il pleuvait à torrents. Ce phénomène dura cinq minutes environ. On constata le lendemain qu'une trombe des plus puissantes s'était abattue sur la crête du Mont Lozère, appelée Treizne, ravageant et bouleversant tout ce qu'elle avait rencontré sur un parcours de plus de deux kilomètres.

On ne put sortir des maisons, car, en ce moment, la nuit était très

